



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE  
MRC DE L'ISLET

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024**

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 3 septembre 2024 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

**MENTION – GAGNANTS CONCOURS D'ENBELLISSEMENT COMITÉ FLORALIERS 2000 - ÉTÉ 2024**

**1. MOT DE BIENVENUE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 août 2024 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la greffière-trésorière adjointe présente à l'assemblée en cours.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été soulevée.

**5. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS**

**5.1. SOULIGNEMENT DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur le maire souligne la semaine de la municipalité qui se tiendra du 8 au 14 septembre 2024.

**5.2. RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté

IL EST RÉSOLU, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2025 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**

Dûment adoptée par son conseil municipal lors d'une assemblée régulière tenue le 3 septembre 2024 après avoir pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention « **FQM-SST (MUT-00709)** -

2024-174

2024-175

2024-176



N° de résolution  
2024-177

2024-178

2024-179

2024-180

2024-181

**Convention relative aux règles de fonctionnement** », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

**5.3. RÈGLEMENT #2024-003 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #2016-321 ET #2020-003**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le règlement #2024-003 concernant la prévention des incendies et abrogeant les règlements #2016-321 et #2020-003 soit par la présente adopté. Ledit règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal ainsi que sur le site Web de la municipalité.

**5.4. PROJET - RÈGLEMENT #2024-004 POUR LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC ABROGEANT LE RÈGLEMENT #2023-002**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le règlement #2024-004 pour la création d'un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec abrogeant le règlement #2023-002 soit par la présente déposé.

**5.5. CONFIRMATION FIN D'EMPLOI – JOURNALIER SAISONNIER ARÉNA**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité confirme la fin d'emploi de M. Daniel Blanchet, journalier saisonnier à l'aréna, en date du 3 août 2024.

**5.6. CONFIRMATION D'EMPLOI – JOURNALIER TRAVAUX PUBLICS ET ARÉNA**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité confirme l'emploi permanent de M. Marco Pellerin à titre de Journalier aux travaux publics et à l'aréna en date du 3 septembre 2024;

QUE M. Marco Pellerin fasse partie du département des travaux publics de mai à octobre, et du département de l'aréna de novembre à avril, sous bonne entente entre les deux directeurs respectifs;

QUE les avantages sociaux soient ceux applicables aux employés permanents à temps plein de la politique salariale en vigueur;

QUE le salaire de l'employé soit fixé selon la catégorie d'emploi.

**5.7. CONFIRMATION FIN D'EMPLOI – GÉRANT D'ARÉNA**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité confirme la fin d'emploi de M. Pierre Daigle, Gérant d'aréna;

QUE M. Daigle soit à l'emploi de la municipalité jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024 inclusivement à raison de 20 h / semaine.



N° de résolution  
ou annotation

**5.8. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL**

**ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**ATTENDU QUE** la Ville de Saint-Pamphile a adopté une telle politique le 7 janvier 2019 (résolution #2019-006) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Saint-Pamphile s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**ATTENDU QUE** la Ville de Saint-Pamphile ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

**ATTENDU QU'**il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** La conseillère Marlène Bourgault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la Ville de Saint-Pamphile abroge la *Politique de prévention de harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* adoptée le 7 janvier 2019 (résolution #2019-006);

QUE la Ville de Saint-Pamphile adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

**5.9. AUTORISATION DÉPENSE – ÉVALUATION DES BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ**

2024-183

**IL EST PROPOSÉ PAR :** La conseillère Francine Couette  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la municipalité autorise la directrice générale, Mme Alexandra Dupont, à faire une dépense de l'ordre de 11 030\$ + taxes pour procéder à l'évaluation des bâtiments et des équipements de procédés de la municipalité.

**5.10. RENOUVELLEMENT ASSURANCES 2024-2025**

2024-184

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Gaétan Anciaux  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

DE prendre note du dépôt du renouvellement du contrat d'assurances MMQP-03-017010 pour la période 2024-2025.



N° de résolution  
ou annotation

2024-185

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point.

## **7. TRANSPORT**

### **7.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

M. le maire informe la population que la municipalité recevra une aide financière de 209 353\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien pour l'année 2024.

### **7.2. RÉSULTAT OUVERTURE DE SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES #2024-004 ENROBÉ BITUMINEUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 5 soumissions pour son appel d'offres #2024-004 enrobé bitumineux :

|                                  |                      |
|----------------------------------|----------------------|
| PAVCO                            | 108 093.62\$ + taxes |
| Groupé Colas Québec inc.         | 62 503.38\$ + taxes  |
| Les Entreprises Lévisiennes inc. | 66 778.42\$ + taxes  |
| Pavage Scellant Jirico inc.      | 57 671.05\$ + taxes  |
| Les Entreprises JR Morin inc.    | 60 690.30\$ + taxes  |

CONSIDÉRANT QUE Pavage Scellant Jirico inc. est le plus bas soumissionnaire et que la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité retienne l'offre de Pavage Scellant Jirico inc. au montant de 57 671.05\$ + taxes.

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point.

## **9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun point.

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point.

## **11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME**

### **11.1. RAPPORT SUR LES PERMIS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le rapport sur l'émission des permis suivants, pour la période d'août 2024, soit par la présente accepté :

|                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| Gracia Chouinard         | 43, rue Guimond Ouest     |
| Steven Thibault          | 354, route Elgin Sud      |
| Marc Couture             | 269, rue Principale       |
| Manon Bérubé             | 2920, route Elgin Nord    |
| Martine Anctil           | 32, route Elgin Sud       |
| Jimmy Avoine             | 3015, route Elgin Nord    |
| Alexandra Dupont,        |                           |
| Sébastien Pelletier      | 156, rang Simple          |
| Jacques-Yvon Fortin      | 626, rang des Moreau      |
| Les Textiles Gauvin inc. | 63, rue Industrielle      |
| Marcel Dubé              | 135, 1 <sup>ère</sup> rue |
| Clermont Pelletier       | 20, rang St-Camille       |



N° de résolution  
ou annotation

**11.2. DEMANDE CPTAQ – BRUNO VAILLANCOURT**

CONSIDÉRANT QUE MM. Francis et Bruno Vaillancourt sont copropriétaires des lots 5 867 000 et 5 867 001;

CONSIDÉRANT QUE M. Bruno Vaillancourt a déposé une demande à la CPTAQ pour que chacun devienne unique propriétaire d'un lot respectif;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrévient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile appui la demande d'autorisation faite à la CPTAQ concernant les lots 5 867 000 et 5 867 001.

**12. FINANCES**

**12.1. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les comptes apparaissant au journal des achats du mois d'août 2024 au montant de 543 397.60\$ et les achats figurants sur la carte VISA pour le mois de juillet 2024 au montant de 998.23\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

*Alexandra Dupont*

Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

**13. CORRESPONDANCES**

**13.1. DEMANDE DE LETTRE D'APPUI – CERCLE DES FERMIERES**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité soutienne le Cercle des Fermières dans leur projet d'achat d'équipements de tissage et offre d'ateliers déposé dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés.

**13.2. ÉCHO D'EN HAUT – DERNIÈRE ÉDITION DU JOURNAL PAPIER**

M. le maire fait part de la communication de l'Écho d'en Haut.

**13.3. TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE 14 SEPTEMBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité participe au tournoi de golf bénéfice en réservant un foursome au coût de 500\$.

**13.4. DEMANDE DE COMMANDITE – CERCLE DES FERMIERES**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité offre 100\$ d'objets promotionnels au Cercle des Fermières pour la réception du Conseil d'administration régional (CAR) de la Fédération 05, lequel le Cercle sera hôte.

**13.5. DEMANDE DE COMMANDITE – COURSE DE PITOUNES**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette

2024-188

2024-189

2024-190

2024-191

2024-192



N° de résolution  
**2024-193**

**2024-194**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité offre 100\$ d'objets promotionnels aux Chevaliers de Colomb (Conseil 3075) pour son activité « Course de pitounes ».

**13.6. BOURSE DES MAIRES**

CONSIDÉRANT QU'UN citoyen de St-Pamphile fréquente le Centre d'études collégiales de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'études collégiales de Montmagny permet aux jeunes de poursuivre leurs études secondaires et supérieures, et que le programme de bourses permet aux jeunes de consolider leur sentiment d'appartenance à la région et au dynamisme de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité participe au programme Bourse des maires du Centre d'études Collégiales de Montmagny à raison de 100\$.

**14. TOUR DE TABLE DES ÉLUS**

Chacun des élus communique de l'information à la population à propos de leurs dossiers.

**15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente assemblée soit close. Il est 20 : 21.

Mario Leblanc, maire

Joëlle Vitalis, Greffière-trésorière adjointe